

## **L'administration française et la réorganisation des activités physiques et sportives en Alsace (1918-1925). Enjeux et perspectives autour des questions frontalières.**

Sébastien STUMPP

Maître de conférences

F3S, Université de Strasbourg

Equipe d'Accueil Sport et Sciences Sociales

Cette intervention questionne la manière dont l'Etat français prend en charge la réorganisation des activités physiques et sportives en Alsace après un demi-siècle d'appartenance au *Reich* allemand. Elle vise plus précisément à rendre compte de la complexité des processus identitaires auxquels se confrontent les fonctionnaires installés dans la région, arrivés pourtant avec l'intime conviction que les populations locales se jetteraient « en pleurant de joie, au cou de la mère retrouvée » selon l'expression du président Raymond Poincaré. Les activités physiques et sportives représentent en cela un « laboratoire » des difficultés rencontrées par les représentants de la République pour franciser les Alsaciens. Les problèmes posés sont principalement de trois ordres. Comment transformer le patrimoine d'exercice corporel sans heurter les susceptibilités locales ? Comment changer les usages de pratiquants qui ont intégrés les traditions corporelles allemandes (notamment celle du *Turnen*, gymnastique nationaliste promue aussi bien à l'école que dans le cadre associatif) ? Et, partant, comment expliquer aux membres des sociétés d'éducation physique et de sport locales que « l'ennemi d'hier » est celui avec lequel ils doivent désormais organiser leurs échanges - et par là même de la nécessité pour eux de couper toute relation avec leurs anciens partenaires de jeu allemands ?

Cette étude, centrée sur la question alsacienne, permet d'interroger de manière plus globale les enjeux relatifs aux processus de structuration des pratiques physiques et sportives dans les espaces-frontières européens : ceux soumis à des changements de nationalité depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (Schleswig-Holstein, Trentin Haut-Adige, Istrie...) mais aussi ceux au sein desquels s'expriment des revendications périphériques (Pays Basque, Catalogne...). Elle s'inscrit dans un champ de recherche analysant, dans une perspective comparative, les effets sur ces espaces des croisements d'influences nationales, des changements de régimes nationaux ou encore des relations transfrontalières. Elle renvoie plus largement à un questionnement sur la façon dont les lignes fixes déterminées par le droit international et matérialisées par des bornes ou des postes-frontières dialoguent et entrent en tension avec les limites symboliques, plus floues, érigées par les questions identitaires. Il s'agit bien, en ce qui concerne l'exemple

alsacien, de montrer dans quelle mesure les pratiques physiques locales se structurent « entre France et Allemagne ».